



N° 1544

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
DOUZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 avril 2004.

## RAPPORT D'INFORMATION

*déposé en application de l'article 145 du Règlement*

PAR LA MISSION D'INFORMATION COMMUNE SUR L'ÉVALUATION  
DES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES  
DE LA LÉGISLATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL <sup>(1)</sup>

Président

M. Patrick OLLIER,

Rapporteur

M. Hervé NOVELLI,

Députés.

---

[Accès au tome I : Rapport \(1,5Mo\)](#)

[Accès au tome II : Auditions\(3,2Mo\)](#)